

le service a conclu une entente en vue d'acheter un local convenable à Montréal. En outre, on demande des fonds pour poursuivre la construction d'une institution à sûreté maximum à Sainte-Anne-des-Plaines, qui remplacera un jour le pénitencier désuet de Saint-Vincent-de-Paul, ainsi que pour entreprendre la construction d'une autre institution en Ontario, destinée à remplacer le pénitencier de Kingston, la mise en chantier de quatre centres d'accueil dans les provinces de l'Atlantique, le Québec, l'Ontario et l'Ouest canadien; enfin l'achat d'un emplacement pour l'érection d'une institution moderne, destinée au traitement des délinquantes dans l'Est du Canada.

Tout ce que je viens de mentionner représente un vaste programme de construction. Bien des choses ont été accomplies, en dépit de nombreux retards imprévus et regrettables. On espère, néanmoins, qu'avec l'achèvement des programmes projetés pour l'année financière actuelle ainsi que la prochaine, toute la gamme des institutions qui y sont incorporées deviendra une réalité et que le programme de traitement qui y est envisagé pourra être entièrement mis en œuvre.

Même si les efforts ont surtout porté, ces dernières années, sur les installations matérielles requises pour tout programme moderne de correction, on n'a pas oublié pour cela le programme de traitement ni l'élément si nécessaire à la mise en œuvre de tout programme—le personnel du service pénitentiaire. Le service pénitentiaire, comme bien d'autres organismes dans des domaines analogues, a fait face à des difficultés considérables dans le recrutement du personnel nécessaire, notamment des spécialistes en psychiatrie, en psychologie et en sociologie, dont la présence s'impose pour assurer les nouveaux programmes de traitement et de formation dans ses institutions actuelles et dans les futurs centres de traitement. En outre, on a accéléré un programme intensif de formation du personnel, sur place et à l'extérieur.

Pour permettre de porter l'effectif de 2,500 à 7,000, pendant cette période décennale, on prévoit cette année l'agrandissement de l'école des travailleurs réformistes de l'Ontario, l'achèvement d'une nouvelle école de travailleurs correctionnels dans le Québec et la mise en chantier d'une autre en Colombie-Britannique. Ainsi, on espère que tout le personnel des pénitenciers aura une connaissance plus approfondie de la science pénale et de la façon de traiter et de réformer les détenus et on compte pouvoir remplacer la notion traditionnelle de pénitenciers comme lieu de détention par celle de traitement et de resocialisation.

Je voudrais maintenant dire un mot du travail de la Commission nationale des libéra-

tions conditionnelles. Il me reste une page de notes et si vous me le permettez, monsieur le président, j'aimerais terminer mes observations.

Des voix: D'accord.

L'hon. M. Pennell: Il est encourageant de noter qu'en 1966, le nombre des libérations conditionnelles a augmenté de 200, portant le total de l'année à 2,496. Pendant le premier trimestre il y en a eu 271 de plus que pendant la même période l'année dernière. Si la tendance actuelle persiste, on espère que 3,000 détenus environ seront libérés conditionnellement cette année. Ce serait alors un chiffre record dans les annales de la Commission.

• (6.00 p.m.)

Point important que j'aimerais à signaler: malgré l'augmentation des libérations conditionnelles, le taux des récidives demeure stable à environ 10 à 11 p. 100, ce qui est vraiment peu élevé.

Cela prouve que la Commission réussit à concilier ses deux préoccupations: la réhabilitation du délinquant et la protection de la société.

Pour ma part, je demeure convaincu qu'un recours plus intensif à la liberté surveillée et à la libération conditionnelle est le meilleur instrument dans cette grande tâche qu'est la réhabilitation humaine. J'espère que les autorités continueront d'user avec générosité de leur discrétion en la matière.

M. le président: Comme il est six heures et afin que la Chambre puisse passer à l'examen des mesures d'initiative parlementaire, je quitte le fauteuil.

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE DÉBATTUES

M. l'Orateur suppléant: Il est de mon devoir, en conformité de l'article provisoire 39A du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront débattues au moment de l'ajournement ce soir: le député de Lac Saint-Jean (M. Simard)—Les relations ouvrières—Le droit des employés de Radio-Canada d'adhérer à un syndicat de leur choix; le député de Middlesex-Est (M. Lind)—Le gaz naturel—le Sud-Ouest ontarien—Les dommages attribuables à la construction d'un pipeline; le député d'Halifax (M. Forrestall)—la commission des ports nationaux—Méthodes d'emploi.

Comme il est six heures, la Chambre passe maintenant à l'examen des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, soit les bills privés et les bills publics.